



Circulaire confédérale

Secteur International, Europe et Migrations

Numéro 86-2020

Réf. : YV/MA/RL

Paris, le 31 mars 2020

Développements européens et internationaux sur le COVID-19

Chères et chers camarades,

La crise sanitaire actuelle n'a pas de frontières et touche l'ensemble des travailleurs et des économies à travers le monde. Après une propagation rapide en Chine, l'Europe et les Etats-Unis sont devenus les points névralgiques de la pandémie et de nombreux pays émergents sont aujourd'hui en danger. Plus d'un milliard de personnes sont aujourd'hui confinées dans le monde entier pour limiter la propagation du virus.

Des politiques nationales inégales à travers le monde : état des lieux de la CSI

La Confédération syndicale internationale (CSI) a interrogé ses affiliés sur les mesures mises en place depuis le début de la crise sanitaire. Il ressort par exemple de cette étude que parmi les pays du G20, un tiers seulement garantit une protection de l'emploi pour ceux en confinement et moins d'un tiers garantit les congés maladie payés.

A propos des libertés fondamentales, 24 pays - sur l'ensemble des 86 pays d'où proviennent les réponses de nos camarades - utilisent des applications de surveillance des individus dans l'objectif de suivre la diffusion du virus, et 13 pays ont reporté des élections locales ou nationales.

Des mesures visant à ralentir la propagation ont été prises, de même que des mesures pour réduire l'impact économique de la crise sanitaire.

Les principales mesures des gouvernements pour ralentir le virus sont :

- Limiter la taille des rassemblements collectifs (92 %),
- Annulation des événements sportifs (88 %),
- Fermeture des écoles (84 %),
- Confinement des personnes présentant des symptômes (83 %),
- Restrictions pour les voyages internationaux (82 %).

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00

<http://www.force-ouvriere.fr>

Les principales mesures des gouvernements pour répondre à l'impact économique sont :

- Garantir l'accès gratuit à la santé (50 %),
- Protection de l'emploi pour ceux en confinement (34 %),
- Allègements fiscaux pour les entreprises (31 %),
- Congés maladie payés pendant le confinement (29 %),
- Sauvetage des entreprises ou de secteurs (29 %).

Enfin, 65% des pays font la promotion du télétravail et du travail à distance ; et 58% des pays mettent en place un financement supplémentaire pour le système de santé publique.

Suspension des règles budgétaires de l'UE

Au niveau européen, la clause dérogatoire générale du Pacte de Stabilité et de Croissance a été activée.

Cette clause permet de suspendre temporairement la limite du déficit public à 3%, afin de dégager des marges financières et soutenir les dépenses déployées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Le gouvernement français dispose ainsi de marges de manœuvre pour renforcer la réponse sanitaire publique.

Plusieurs pays à travers le monde ont déjà enclenché des **dépenses budgétaires supplémentaires** pour répondre à cette crise sanitaire. Dès le 5 mars par exemple, l'Italie a dégagé 7,5 milliards d'euros, les Etats-Unis 7,6 milliards le 6 mars ou le Japon 3,7 milliards le 10 mars. Ces dépenses nouvelles mettent en évidence les manques de moyens humains et financiers dans les services publics, et plus particulièrement de santé dans ce cas précis, fragilisés par des années de politiques restrictives que FO n'a cessé de remettre en question.

La CSI appelle à une prise de conscience des limites du modèle économique actuel et la CES demande une révision de la gouvernance économique européenne, proposant le rachat des dettes dites « publiques » par la Banque Centrale Européenne ou encore la création de « corona bonds ». Ces obligations sanitaires seraient émises au niveau européen avec un taux d'intérêt unique médian, et non plus pays par pays, pour contribuer à la relance dans les pays en situation financière délicate. Toutefois, il n'existe pas de consensus à l'heure actuelle sur ce sujet au niveau européen. Les euro-obligations sont rejetées par les pays d'Europe du Nord, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Les réponses au risque de récession économique au niveau mondial

Les prévisions des acteurs économiques internationaux comme le FMI ou l'OCDE sur l'impact du coronavirus sur la croissance économique oscillent en fonction des pays et de l'évolution de la pandémie au niveau mondial. En l'absence de réponse forte par des stimulus économiques correspondant, l'impact pourrait s'élever à 10% du PIB en moyenne d'ici la fin de l'année. Les paquets de mesures en soutien à l'activité économique et à l'emploi se multiplient actuellement à travers le monde tandis que l'UE promet des moyens

illimités. **Le cadre réglementaire de l'UE pour les aides d'Etat a été assoupli temporairement** pour soutenir la liquidité des entreprises et un soutien sectoriel.

A la différence de la crise économique et financière de 2008, **cette crise affecte d'abord l'économie réelle** et risque de se propager au secteur financier (et non l'inverse).

A l'heure actuelle, les principales réponses au niveau national et international demeurent le **soutien à la liquidité des entreprises** *via* des mécanismes de garantie publique de crédit (500 milliards d'euros en Allemagne) ; des **politiques macroéconomiques expansionnistes** (rachat d'obligations privées et publiques à hauteur de 750 milliards d'euros par la Banque Centrale Européenne) et des **politiques monétaires accommodantes** (création de monnaie pour rachat d'actifs soit le Quantitative Easing par les banques centrales) mais toujours peu d'injections directes à destination des travailleurs (25 milliards d'euros en Italie partagés entre les entreprises et les travailleurs).

Enfin, le COVID-19 pourrait avoir un effet dramatique pour les pays émergents en l'absence de structures sanitaires publiques adaptées - risquant de déboucher sur des **crises humanitaires à répétition à travers le monde**.

Les prévisions sur l'emploi et la pauvreté au travail selon l'OIT

Selon l'étude d'impact de l'OIT sur le coronavirus parue le 16 mars 2020, le COVID-19 pourrait entraîner une **hausse du chômage** et concerner jusqu'à 24,7 millions de travailleurs. L'OIT affirme que les risques de sous-emploi vont également augmenter.

Au-delà de la question de l'emploi, l'OIT estime à 30 000 mois travaillés perdus en termes de rémunération au 10 mars 2020 – chiffre en augmentation depuis - entraînant de **nombreuses pertes de salaire** pour ceux qui ne sont pas protégés notamment par des mesures de chômage partiel. Ce serait entre 860 et 3 440 milliards de dollars déjà perdu en revenu de travail entraînant une baisse de la consommation en biens et services. L'OIT prévoit également une **hausse de la pauvreté au travail** avec plus de 8,8 millions de travailleurs pauvres en raison du COVID-19 – pouvant même aller jusqu'à 35 millions de travailleurs pauvres sur le long terme.

L'OIT identifie alors comme personnes les plus vulnérables face à cette crise sanitaire :

- Ceux qui présentent des conditions médicales à risque et les personnes âgées pour les risques de santé,
- Les jeunes pour le chômage et le sous-emploi face à la baisse de la demande de travail,
- Les femmes pour la surreprésentation dans la santé et l'accès plus limité à la protection sociale,
- Les travailleurs non-protégés (indépendants/saisonniers/plateformes) ayant un accès limité à la protection sociale,
- Les travailleurs migrants.



Circulaire confédérale

Le rôle fondamental des organisations syndicales dans la réponse à la crise

La consultation et la négociation avec les interlocuteurs sociaux est fondamentale afin notamment d'assurer en premier lieu la santé et la sécurité des travailleurs des secteurs dits « essentiels », en première ligne de la lutte contre la pandémie.

A l'instar de la France, l'une des principales problématiques demeure la **qualification d'activité économique dite essentielle**. Ainsi un décret ministériel adopté le 22 mars 2020 avait mis le feu aux poudres en Italie en étendant largement le nombre d'activités économiques "essentiels" pour favoriser la continuité économique. Les syndicats italiens, considérant que l'économie primait alors sur la santé des travailleurs ont menacé de mener une grève générale dans ces secteurs. Depuis, le gouvernement est revenu en arrière et a ouvert des discussions avec les trois organisations syndicales italiennes.

En parallèle, des **plateformes d'échange sont mises en place entre les syndicats du monde entier** par la Confédération Européenne des Syndicats, la Confédération Syndicale Internationale ou encore le groupe de conseil syndical auprès de l'OCDE (TUAC) pour suivre l'évolution des réponses à la pandémie dans les différents pays du monde - un nouvel exemple de **solidarité internationale** entre tous les travailleurs dans un moment de crise inédit.

Amitiés syndicalistes.

Marjorie ALEXANDRE
Secrétaire confédérale

Yves VEYRIER
Secrétaire général